



Question sur un héritage

Par **Jenmaeraph**, le **01/06/2015 à 21:50**

Bonjour à tous j'aurai aimé savoir si quelqu'un sait comment la succession se passe si une personne ne veut pas faire de testament, même si elle est déjà bien âgée (87 ans dans mon cas) en fait elle ne veut pas en faire car elle en voit pas l'intérêt.. seulement elle a eu 7 enfants dont deux sont décédés et trois ont coupés complètement les ponts depuis une trentaine d'années.. on voudrait pas que ces trois enfants en questions profitent de cette personnes âgée après son décès.. merci pour vos réponses !!!

Par **serge74**, le **01/06/2015 à 22:54**

sans testament, la succession se partage entre l'enventuel conjoint et les enfants ou descendants des enfants.
voir <http://www.leblogpatrimoine.com/assurance-vie/comment-desheriter-ses-enfants-en-toute-legalite.html> sur une solution possible, mais qui me parait compliquer à mettre en place si tard.

Par **janus2fr**, le **02/06/2015 à 07:48**

Bonjour,
Et de toute façon, les enfants sont héritiers réservataires, il est donc impossible de les déshériter, même avec un testament. Tout au plus, est-il possible de réduire leur part d'héritage en léguant la quotité disponible aux autres héritiers.

Par **bibi74**, le **02/06/2015 à 12:41**

bonjour que veut dire ce message envoyé par le notaire!!!Je vous ai adressé la copie du refus de prêt de Monsieur pour le partage

Pourriez-vous demander a ces freres et soeurs s'ils sont bien d'accord pour que nous rédignons l'attestation immobilière suite au décès de leur mère pour leur permettre de recevoir les parts des biens immobiliers dépendant de la succession en ce compris les terrains d'INJOUX

Merci de me le confirmer par mail